

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DES PME

Eléments de contexte

Le programme AMBITION PME est un plan d'actions dédié aux PME innovantes franciliennes évoluant dans les domaines technologiques du logiciel, des systèmes, de l'électronique et de l'optique. Ce programme est animé par Systematic et copiloté par Systematic, Opticsvalley et le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie Paris-Ile-de-France.

Ce programme est soutenu par l'Union Européenne (FSE, FEDER), l'État (Préfecture de la Région Ile-de-France, DIRECCTE/DRTEFP Ile-de-France) et la Région Ile-de-France.

Dans le cadre du programme AMBITION PME, les PME peuvent être accompagnées sur 4 volets : Financement, Export, Compétences et Stratégie.

Les catalogues d'accompagnement

L'accompagnement des PME prend la forme de coachings, ou formations, délivrés par des cabinets experts dans les domaines cités. Les PME peuvent choisir dans un catalogue de formation l'accompagnement qui leur convient, 25 ou 40% (selon les thématiques) du coût réel de la prestation est à leur charge, le solde étant pris en charge par le programme AMBITION PME.

1. Le catalogue Accompagnement Financement

Des prestations regroupées selon 3 axes :

- Business Plan : mettre au point sa stratégie
- Aspects Juridiques : Accompagnement à la levée de fonds
- Propriété Intellectuelle et Industrielle : Créer des barrières à l'entrée

Prestataires au choix : Adelit, Covernance, Finance & Co, Neovian, Optiva Capital, Polinvest, Tykya ; Gramond & Associés, Kahn & Associés ; Camus-Lebkiri, INPI, Pierre Breesé, RS Solutions, Winnove

Les conditions tarifaires

- Formation classique : pour toutes les formations validées, le programme AMBITION PME finance 60% du montant pour des prestations inférieures à 7 500€HT et 4 500€ HT pour des prestations supérieures à 7 500 €HT. Pour la plupart des prestations, le pôle a négocié une offre forfaitaire d'une valeur réelle de 10 000€HT pour un montant forfaitaire de 7 500 €HT. Ces prestations reviennent à 3 000 €HT par PME (+TVA à ajouter).
- Cursus court – coaching : 600 €HT par stagiaire. Le coût réel de la formation est de 1 500€ HT par stagiaire (+TVA à ajouter), mais seuls 40 % de ce montant sont à la charge de la PME, les 60% restants étant financés par AMBITION PME.
- Labellisation et Examen du dossier par le jury de sélection : 200€ HT par PME (+TVA à ajouter).

2. Le catalogue Accompagnement Stratégie

Des prestations regroupées selon 3 axes :

- Construire une véritable stratégie d'accès au marché
- Résoudre les problématiques rencontrées lors de la mise sur le marché d'une solution technologique innovante
- Valoriser vos travaux de R&D

Prestataires au choix : Adelit, CM International, Dydesys, Neovian et Tykya

Les conditions tarifaires

- Pour tous les accompagnements validés par Systematic, le programme AMBITION PME finance 60% du montant de la prestation plafonnée à 6 600 €HT par an par PME. Cette prestation revient à 2 640 €HT par PME (+TVA à ajouter).

3. Le catalogue Accompagnement Export

Des prestations regroupées selon 3 axes :

- Hébergement, domiciliation dans les « hubs » du pôle : côte Est USA et Chine (Pékin/Shanghai)
- Aide au business développement : représentation commerciale sur place, montage de RDV, locaux et domiciliation, avis d'experts...
- Formation aux marchés américain et asiatique : spécificités, enjeux...

Prestataires au choix : Hubtech 21, Amélie Pequignot, Triana, Wolf Consulting Network Inc., Go To Market, Gailong, Soft Venture

Les conditions tarifaires

- Pour tous les accompagnements validés par Systematic, le programme AMBITION PME finance 60% du montant de la prestation plafonnée à 10 000 €HT par an par PME. Cette prestation revient donc à 4 000 €HT par PME (+TVA à ajouter).

4. Le catalogue Accompagnement RH

Des prestations regroupées selon 7 axes :

- Identifier vos compétences-clé & potentiels ?
- Etre aidés dans la gestion de parcours de vos collaborateurs ?
- Organiser le transfère de vos compétences ?
- Etre accompagné dans vos recrutements et attirer des profils clés : CDD, CDI, doctorants ou stagiaires ?
- Mettre en place une convention CIFRE ?
- Etre aidés pour la recherche de financements pour la formation de vos équipes ?
- Etre aidés pour la qualification de formations pour vos équipes et trouver les bons prestataires ?...

Prestataires au choix : DKRC, LAFAYETTE Associés, DEMOS Consulting, ALIXIO, ALTRAN, ADEPE

Les conditions tarifaires

- Pour tous les accompagnements validés par Systematic, le programme finance 75% du montant de la prestation plafonnée à 6 000 €HT par an par PME. Cette prestation revient à 1 500 €HT par PME (+TVA à ajouter).

5. Le catalogue Accompagnement Business - Mentorat

Des prestations regroupées selon 3 axes :

- Accompagnement de la PME et de son dirigeant sur sa stratégie Business sur la durée
- Mise en relation avec des contacts business dans les grandes entreprises de l'écosystème
- Développement du CA de la PME

Les conditions tarifaires

- Pour tous les accompagnements validés par Systematic, le programme finance 60% du montant de la prestation plafonnée à 10 000 €HT par an par PME. Cette prestation revient à 4 000 €HT par PME (+TVA à ajouter).

L'accompagnement : mode d'emploi

- La PME prend contact avec le cabinet pour choisir le type et le montant de la prestation. Le prestataire envoie ensuite son devis directement à Systematic qui valide l'éligibilité du dossier.
- La PME remplit le bon d'engagement et l'adresse à Systematic
- Dès réception du devis du prestataire, Systematic envoie un devis à la PME, qui doit le retourner signé pour acceptation, accompagné du règlement de sa part.
- Systematic émet alors une facture à la PME.
- Dès l'encaissement du chèque de la PME, Systematic envoie un bon de commande. Le pôle contractalise avec le prestataire en lui versant le montant pris en charge par la PME.
- Le solde de la prestation est versé par le pôle au prestataire après la réception d'un rapport de réalisation co-signé par la PME et le prestataire et selon le délai prévu dans l'échéancier de règlement convenu entre Systematic et le cabinet prestataire.

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DES PME BON D'ENGAGEMENT

Nom :

XXX

Prénom :

XXX

Entreprise :

XXX

Téléphone :

XXX

Adresse postale : XXX

Code postal :

XXX

Ville :

XXX

Adresse électronique : XXX

Je souhaite bénéficier d'un accompagnement en :

- Financement**
- Stratégie**
- Export**
- RH**
- Business -Mentorat**

Je souhaite engager la prestation avec le cabinet **xxx**

Montant de la prestation : **xxx €HT** - Participation de la PME : **xxx €HT** (dont TVA 19.6%)

Bon d'engagement à retourner à Systematic, Parc Les Algorithmes - Bât. Euripide - RD 128, 91190 Saint-Aubin

*Les inscriptions ne pourront être prises en compte qu'après réception du règlement de la PME.
A réception, une facture avec TVA vous sera adressée et les travaux pourront débuter avec le cabinet.*

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DES PME

CONDITIONS GENERALES

Article 1. Responsabilité : la PME bénéficiaire assure la maîtrise d'oeuvre des travaux que le cabinet prestataire exécute sous sa direction et conserve en toutes circonstances la direction générale de la prestation. A ce titre, la PME bénéficiaire conserve sa responsabilité de décision et de choix, même dans le cas où le cabinet prestataire interviendrait dans les domaines de décision et de choix la PME bénéficiaire. Dans ce cas, le cabinet prestataire agit par délégation de la PME bénéficiaire.

Article 2. Obligations des parties : le cabinet prestataire s'engage à réaliser les travaux définis de concert avec la PME bénéficiaire, et à clore sa prestation par un rapport de mission validé par la PME bénéficiaire qui attestera de la réalisation des travaux et qui sera transmis à Systematic. Au-delà, les obligations du cabinet prestataire dans l'exécution de la prestation sont de nature obligation de moyens. En particulier, étant entendu que le cabinet prestataire exécute les travaux sous la responsabilité de la PME bénéficiaire, le cabinet prestataire ne peut en aucun cas s'engager sur l'atteinte effective des objectifs poursuivis ni sur l'obtention effective des résultats escomptés. Toutefois, et dans la limite de ses moyens, le cabinet prestataire s'engage à mettre en œuvre toutes ses compétences selon les règles en usage dans la profession. De son côté, la PME bénéficiaire s'engage à dégager les compétences et les moyens adaptés à ses possibilités en vue de favoriser l'atteinte des objectifs de la prestation.

Article 3. Facturation et paiement des travaux : le prix des prestations est hors taxes, la TVA est facturée en sus au taux en vigueur à la date de facturation. Le volet financier et administratif est géré entre Systematic qui passe commande de la prestation et le cabinet prestataire, sous réserve du financement par la PME bénéficiaire de la part lui incombant (max. 40% du coût réel). Les conditions de facturation et de paiement sont spécifiées en accord avec Systematic qui passe commande. Un premier versement est prévu dès démarrage de la prestation (dès réception du règlement de la PME bénéficiaire), le solde sera versé à l'issue de la prestation, sur présentation du rapport final co signé du cabinet prestataire et de la PME bénéficiaire. L'échéancier intermédiaire sera défini de concert entre Systematic et le cabinet prestataire.

Article 4. Propriété des résultats : Les résultats obtenus au cours de la prestation sont la propriété de la PME bénéficiaire. Le cabinet prestataire s'engage expressément à ne pas utiliser les éventuels documents ou études obtenus durant la prestation pour ses besoins propres, ni à les commercialiser. Toutefois, le cabinet prestataire se réserve le droit d'utiliser les enseignements qu'elle aura tirés de la prestation sans enfreindre l'obligation de confidentialité prévue à l'Article « Confidentialité » des présentes.

Article 5. Confidentialité : Les informations propriétaires échangées entre le cabinet prestataire et la PME bénéficiaire sont strictement confidentielles et ne peuvent en aucun cas être communiquées à un tiers non impliqué dans la prestation, sans l'accord explicite du détenteur initial de ces informations, et ceci sans limitation de durée, tant que l'information reste propriétaire. Est considérée comme propriétaire, une information non publique détenue par l'une quelconque des parties, le cabinet prestataire ou la PME bénéficiaire, et communiquée durant la prestation à l'autre partie, par oral ou par écrit, sous forme imprimée ou électronique. N'est pas considérée comme propriétaire une information : (i) Soit devenant publique par la volonté de son détenteur initial, pendant ou postérieurement à la prestation ; (ii) Soit déjà détenue par l'une

des parties, antérieurement à sa communication par l'autre partie dans le cadre de la prestation ; (iii) Soit communiquée à l'une des parties, pendant ou postérieurement à la prestation, par un tiers non impliqué dans la prestation.

Article 6. Publicité : Le cabinet prestataire et la PME bénéficiaire s'engagent à citer Systematic et le Programme Ambition PME dès lors qu'ils communiqueront sur la prestation réalisée ou ses résultats. Systematic et la PME bénéficiaire acceptent d'être cités parmi les références clients du cabinet prestataire. Le cabinet prestataire s'engage à faire valider à Systematic et à la PME bénéficiaire toute communication les impliquant, avant diffusion.

Article 7 Litiges : Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, les Parties conviennent de se rapprocher pour tenter de trouver une solution amiable. En cas d'échec, seul le tribunal de Commerce de Paris sera compétent pour juger de ce litige.

Lu et approuvé, bon pour acceptation de la mission décrite selon la proposition annexée à la présente convention,

**Systematic, Programme
Ambition PME**

**PME
XXX**

**Cabinet
XXX**

PJ : proposition détaillée / devis du cabinet prestataire décrivant la prestation à réaliser pour la PME bénéficiaire